



# CERTIFICAT QUALIBAT



NUMÉRO **E-E53400** VALABLE JUSQU'AU **28/01/2023**

ÉDITÉ LE 28/11/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/07/1997

Raison sociale : A.CO.PRO.

Forme juridique : SAS  
DEPUIS LE 30/04/2015

139 RUE MICHEL RONDET  
ZA LA VILLETTE  
42153 RIORGES

Capital : 58 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROANNE

Téléphone : 04 77 67 36 83

Fax : 04 77 70 35 46

Siret : 413 192 212 00038

Portable :

Code NACE : 4332B

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés : 017055

PEURIERE HÉLÈNE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 142126684 Y001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 142126684 Y001

Site Internet : [www.acp-verandas.fr](http://www.acp-verandas.fr)

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2021

E-mail : [contact@acp-verandas.fr](mailto:contact@acp-verandas.fr)

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2 Chiffre d'affaires H.T. : 1 692 107 Tranche de classification : CA5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9142	Fabrication et pose de vérandas à structure aluminium	12	16/12/2020
	Nombre total de qualifications : 1		

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.